

Arrêté n° 2022-420

Modifiant l'arrêté n°2022-384 fixant la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1023 du 21 août 2006 modifiant le décret n°2000-1068 du 30 octobre 2000 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, .../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le Code du Sport qui prévoit en son article L221-3 que les sportifs et arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2021-238 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 15 septembre 2021 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-148 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 9 février 2022 portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-182 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 22 février 2022 modifiant l'arrêté n°2021-238 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-189 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 1^{er} mars 2022 modifiant l'arrêté n°2022-117 fixant la liste des membres de jury des concours et examens professionnels,

Vu l'arrêté n° 2022-211 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 16 mars 2022 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 23 juin 2022 arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-384 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 30 juin 2022 fixant la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

.../...

Considérant qu'il convient de mettre à jour, au regard de l'inversion du nom patronymique et du nom d'usage de certain(e)s candidat(e)s lors de leur inscription au concours, la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Arrête :

Article 1 :

Les 200 candidats dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'admissibilité du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022.

(cf. Annexe jointe qui comporte 6 pages numérotées de 4 à 9)

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site : www.cdg-aura.fr, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 JUL. 2022**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **26 JUL. 2022**

ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS**CANDIDATS AU CONCOURS EXTERNE**

Civilité	Nom	Nom de jeune fille	Prénom
Madame	ANDRIEU		Camille
Madame	APATIE		Mélanie
Madame	ARME		Noémie
Madame	ASMUS	FABBRI	Cécile
Madame	BAHY-VERON	VERON	Sophie
Madame	BEAUFILS		Mélanie
Madame	BELLO		Elodie
Madame	BERRE		Solène
Madame	BLACHON		Noemie
Madame	BOGACZ		Laureen
Madame	BONNEFOY		Priscilla
Madame	BOULLOT-PARCE	BOULLOT	Amandine
Madame	BURELLIER		Carole
Madame	CALLON		Cindy
Madame	CASTEX	FRAYSSE	Anne
Madame	CHAMBON		Léa
Madame	CHIARAVALLI		Laura
Madame	CYMBALISTA	GOLDBLATT	Stéphanie
Madame	DAILLOUX		Hélène
Madame	DAMON		Elise
Madame	DELIC		Vanessa
Madame	DESFORGES		Anne
Madame	DIDNEE		Patricia
Madame	DREVET		Emmanuelle
Madame	EMONET		Amandine
Monsieur	FERNANDEZ DAL CANTO	FERNANDEZ	Alexandre
Madame	FOURNEL		Caroline
Madame	GACHET	CLAVELOUX	Brigitte
Madame	GACHET		Maryline
Madame	GARCIA	DELEBASSEE	Muriel
Madame	GASCOIN		Celia

Monsieur	GONCALVES		Jérôme
Monsieur	GONDOL		Yoan
Madame	GOUYETTE		Jorina
Madame	GRANGE		Maëva
Madame	GRIVOT		Laurie
Madame	GUILLERM-PENNELL	GUILLERM	Amélie
Madame	GUILLOT		Sandra
Madame	HUGUES		Claire
Madame	ISSARTEL		Lisa
Madame	JACQUES		Marion
Madame	JARGOIS		Valerie
Madame	JEANNOT	POTTIER	Carine
Madame	LACOUR		Justine
Monsieur	LARAT		Vincent
Madame	LE MOING	DARNET	Laura
Monsieur	LENOIR		Thomas
Madame	LESCURE		Fanny
Madame	MAHISTRE	VIALLET	Christelle
Monsieur	MALLET		Romain
Madame	MARANDON		Aurélie
Madame	MEDARD	PESCHAUD	Virginie
Monsieur	MEKBEL		Sofiane
Monsieur	MEYNADIER		Jordan
Monsieur	MOREAU		Damien
Madame	MOUNIER		Noémie
Madame	NAMUR	BAYARD	Sylviane
Madame	PACHOT		Lucie
Madame	PARET	VILLE	Marie
Madame	PASCAL		Valérie
Madame	PEREZ	MICHON	Cécile
Madame	PERRIER	ALVERGNAS	Carole
Monsieur	PETIOT		Jean Pierre
Madame	PIERREFEUX		Géraldine
Madame	PIRAUD	COLLIN	Frédérique
Monsieur	PRADIER		Hugo
Madame	PRENANT		Géraldine

Madame	PRESSON		Marie
Madame	RAPP		Geraldine
Madame	REGNIER	DUNIS	Ingrid
Monsieur	ROUSSEAU		Antoine
Madame	ROUSSET		Fanny
Madame	ROYER		Mireille
Monsieur	SALVI		Xavier
Monsieur	SCHMITT		Christophe
Madame	SEANG		Sophany
Monsieur	SERAFINI		Thomas
Madame	SERRE		Nadine
Madame	SEVESTRE		Florence
Madame	SOULLIER		Margaux
Madame	STANCZAK	CHAIN	Laetitia
Madame	TECHER	HOARAU	Marie
Madame	TESTUD		Violaine
Madame	THORAL		Violaine
Monsieur	TRAVAUX		Clément
Madame	TRESCARTES		Alizée
Madame	VASSEROT		Ophélie
Madame	WOLFF		Marie

CANDIDATS AU CONCOURS INTERNE

Civilité	Nom	Nom de jeune fille	Prénom
Monsieur	ALGRET		Guillaume
Madame	ANDRE		Eloise
Madame	ARRESTA		Giulia
Madame	BARDELLI		Florence
Madame	BARRIER		Nadège
Madame	BASSET		Estelle
Madame	BEAL	GUYOT	Alexandra
Madame	BEZARD		Delphine
Madame	BIDAUT		Adeline
Madame	BONNAMY		Betty

Madame	BORTOLOTTI		Marlene
Madame	BUCCAFURRI		Sabrina
Madame	CAILLEAU		Noémie
Madame	CARRE		Nathalie
Madame	CASSAN		Cindy
Madame	CASTRO	ROUSSET	Corinne
Madame	CHAMMAS	BREYSSE	Veronique
Madame	CHARLES		Audrey
Madame	CHEFDEVILLE		Laurie
Madame	CHOMETTE		Emeline
Madame	CLARET		Elodie
Madame	DAKING	FAVRE	Lucie
Madame	DARENNE		Angélique
Madame	DESSALLES		Clémence
Madame	DI GRANDI	BOURDIN	Marie
Madame	DOUCET MAGIMEL	DOUCET	Claire
Madame	DRILLAUD		Noemie
Madame	DUNAND	RAVIER	Armelle
Madame	ESCARGUEIL		Lucie
Madame	ETAIX		Solange
Madame	FALCON		Aline
Madame	FAUGES		Lisa
Madame	FAURE	GUILLOIN	Mary
Madame	FEROTIN		Claire
Monsieur	FRANÇOIS		Anthony
Madame	GASPARINI		Elsa
Madame	GAYTE		Cecile
Madame	GENEIX		Marie
Madame	GRAFFIN		Sophie
Madame	GRANJON		Emilie
Madame	GRANJON		Martine
Madame	GUINEPAIN		Audrey
Madame	HARTMANN	TUZZOLINO	Alexandra
Madame	HOURS	BLANC	Isabelle
Madame	INCARDONA		Carole
Madame	JULIEN		Florence

Madame	LACHAVANNE	MAGNIN	Martine
Madame	LADET		Amandine Pascale
Madame	LAJARGE		Justine
Madame	LAURO	LAFONT	Marie
Madame	LEGENDRE		Chloe
Madame	LOPEZ		Sandra
Madame	LOUCHET		Angéline
Madame	LOUSTEAU	PHUNG	Julie
Madame	MANRY		Ghislaine
Madame	MATHIEU		Marilyn
Madame	MEYER		Sophie
Madame	MICHEL	DURIN	Sylvie
Madame	MOREL	FOURNIER	Sophie
Madame	MOUFFRON	MERIN	Myriam
Madame	NEYROUD		Valérie
Madame	OLAGNOL		Elise
Madame	PELLET		Nathalie
Madame	PENEL		Mylene
Madame	PEYRETAILLADE	COMPTOUR	Peggy
Madame	PILARCZYK		Marion
Madame	PORTAL		Christel
Monsieur	POTELLE		Tristan
Madame	PRAT	COMTE	Carine
Monsieur	RASPILAIRE		Nathan
Madame	RAVETTO		Marylène
Madame	ROCHON		Sandrine
Madame	RODIER		Aurélie
Madame	ROZIER		Auréline
Madame	SANDRAZ	MEUNIER	Maryline
Madame	SERVOUZE	BOURRIN	Agnès
Madame	TARDIF		Christelle
Madame	TRAVOSTINO		Myriam
Madame	VEDRINE		Maud
Madame	VELO		Gaëlle
Madame	VILLARD	ROUSSET	Béatrice
Madame	VIROLLE		Laure

Monsieur	VIZADE		Julien
Madame	WINAUD-TUMBACH	ROUX	Amandine

CANDIDATS AU TROISIEME CONCOURS

Civilité	Nom	Nom de jeune fille	Prénom
Madame	BERTRAND	QUEYRIAUX-TOURNEBIZE	Sandra
Madame	BEZOMBES	CASTRO	Edith
Madame	BOURGNOU	DURAND	Patricia
Madame	BUGAJ		Laura
Madame	CARLES	AUTHESSERRE	Nathalie
Madame	CHANG		Mélanie
Madame	CHOMAT	CHAPELON	Virginie
Madame	DE OLIVEIRA CARLOS	MALIDOR	Aurélie
Monsieur	DEVAUX		François-Régis
Madame	DUBOIS		Tiffany
Madame	DUPONT		Sophie
Madame	FAGES	VIALA	Virginie
Madame	GALVANI		Lucy
Madame	GRIMAUD		Laurie
Madame	HOCQUETTE		Aurelie
Madame	HUGUET-LEGRAND	LASSAUVETAT	Amélie
Madame	LANGUILLE	BRUGIERE	Karen
Madame	LUQUET	ROURE	Maud
Madame	MORILLAS	CARDRON	Charlotte
Madame	NOVELLO	DELETRAZ	Séverine
Monsieur	PELLAT		Jean-Marc
Madame	PETIT		Elodie
Madame	PEYRARD	BRUGIERE	Corinne
Madame	PRADET	LESPINASSE	Vanessa
Monsieur	RODA		Alexandre
Madame	ROUMESY		Manon
Madame	SILVENTE	LANGARD	Julie
Madame	SNANEDJ	REBOUL	Carine

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le



ID : 063-286300140-20220722-AR_2022_420-AR